

# RAPPORT DU PRESIDENT

## Du jury du concours AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

### Session 2016

#### I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

Le concours d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe territorial ouvert au titre de l'année 2016 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude s'est déroulée le 13 et 14 octobre ainsi que les 3 et 4 novembre 2016 au siège du Centre de Gestion de l'Aude.

Pour cette session, le CDG 11 a organisé ce concours pour l'ensemble des collectivités du département de l'Aude et en partenariat avec les Centres de Gestion du Languedoc Roussillon.

##### a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	25/01/2016
Période d'inscription	Du 8 mars au 6 avril 2016
Limite dépôt des candidatures	14 avril 2016
Epreuves obligatoires d'admission	13 et 14 octobre, 3 et 4 novembre 2016
Jury d'admission	4 novembre 2016

##### b) Admission à concourir :

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

Concours externe sur titres avec épreuve :

- **Pour la spécialité aide-soignant** : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique ;
- **Pour la spécialité aide médico-psychologique** : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;
- **Pour la spécialité aide médico-psychologique** : Peuvent faire acte de candidature au concours externe, sans remplir les conditions de diplômes exigées
  - les pères et mères de familles d'au moins trois enfants qu'ils ou elles élèvent ou ont élevés effectivement,
  - les sportifs de haut niveau figurant sur une liste arrêtée chaque année par le Ministre des Sports,
  - les candidats ayant obtenu une reconnaissance d'équivalence de diplôme (RED) ou d'expérience professionnelle (REP) auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (cette reconnaissance doit être transmise au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude au plus tard le 13 octobre 2016).

##### c) Jury

Le jury comprenait 6 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## II- PRINCIPAUX CHIFFRES

### Année 2016

Spécialité *	Postes Ouverts	Nombre d'inscrits	Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
Aide soignant	71	102	82 80.39	62 (10)
Aide médico psychologique	15	33	24 72.72	14 (10)
TOTAL	86	135		

\* La spécialité Assistant dentaire n'a pas été ouverte en raison de l'absence de postes recensés sur la région.

## III - EPREUVES D'ADMISSION : Les 13, 14 octobre et 3,4 novembre 2016

### A – DESCRIPTIF ET NIVEAU DES EPREUVES

Le concours externe sur titres avec épreuve d'auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe comporte une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois concerné.

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 entraîne l'élimination du candidat.

Les membres du jury ont conduit les épreuves d'entretien en 2 groupes de jury. Dans chaque groupe, chaque collège est représenté.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Récapitulatif des notes par épreuve :

Spécialité	Moyenne Épreuve entretien	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
Aide soignant	12.18	5	18	20	0
Aide médico psychologique	10.60	6	17.25	10	0

Avis des membres du jury sur les entretiens toutes spécialités confondues :

**Sur l'ensemble des entretiens**

Manque de préparation. Niveau très disparate des candidats.

**Sur la présentation...**

Exposés écourtés, motivations souvent éludées. Peu d'effort de présentation structurée. Pas de plan détaillé dans la plupart des cas.

**Sur les connaissances professionnelles...**

Bonne connaissance des missions, les limites de leurs fonctions sont connues et respectées.

**Sur l'environnement institutionnel**

De grosses lacunes. Niveau très moyen.

**B–SEUILS D'ADMISSION**

Au vu des résultats et considérant l'article 18 du décret n°2013-593, le jury détermine les seuils d'admission par spécialité ainsi qu'il suit et décide de ne pas attribuer l'intégralité des postes ouverts :

Spécialité « aide-soignant »		Spécialité « aide médico-psychologique »	
Nombre de points	Moyenne	Nombre de points	Moyenne
10.00	10.00	10.00	10.00

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

Spécialité « aide-soignant »	Spécialité « aide médico-psychologique »
62	14

**V – CONCLUSION**

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.

La présidente du jury remercie vivement les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.



Fait à Carcassonne le 4 novembre 2016  
La présidente du jury,

**Madame MARTIN Nicole**  
Maire de RICAUD